



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

Délibération n° 24-58 Conseil d'Administration du 03/10/2024

Compte Épargne Temps : prise en charge d'un agent de catégorie C

Service Ressources « ressources humaines » et « finances »

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	13
• Pouvoirs :	10
• Suffrages exprimés :	23
• Votes POUR :	23
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le Compte Épargne Temps (CET) a été mis en place le 1^{er} janvier 2005 (délibération n° 05-44 du 27/09/2005 abrogée par la délibération n° 19-49 du 04/07/2019).

Le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale prévoit, en son article 11, que les collectivités ou établissements peuvent, par convention, prévoir des modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par un agent bénéficiaire d'un compte épargne-temps à la date à laquelle cet agent change, par la voie d'une mutation ou le détachement, de collectivité ou d'établissement.

Le 1^{er} septembre 2024, un agent de catégorie C, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, a quitté le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine par mutation pour le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine. Il bénéficiait d'un CET de 16 jours.

Une convention financière du compte épargne temps sera établie entre le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine et le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine pour un montant de 1 328 € (16 jour à 83 €).



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

DÉCIDENT

- d'adopter la convention financière à intervenir avec le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine pour un montant de 1 328 € ;
- d'autoriser madame la Présidente à signer ladite convention.

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20241008-57-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-10-2024

Publication le : 08-10-2024

Le Secrétaire de Séance

Jean-Pierre SAVIGNAC



La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

Chantal PÉTARD-VOISIN